

Département
Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de
membres du
conseil : 26
En exercice : 26
Qui ont pris part à
la réunion 22

SÉANCE DU MARDI 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 22

Date de
convocation :
11 février 2026
:

MM Christian GIRARDI, Cathy LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise ROSSET, Alain LAFON, Christophe MELON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Daniel GRISEY, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MELON, Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Véronique CARTAUD, Jean-Claude PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Sylvio GUINGAN

Étaient absents : 4

Objet de la
délibération

Valérie BIDET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA, Guillaume GIRARDI

DOMAINE et
PATRIMOINE

Pouvoirs de vote :

Valérie BIDET à Monsieur Henri NEBLE
Céline BRESSANINI à Madame Cathy LARRIEU
Paula DA CUNHA à Monsieur Christophe MELON
Guillaume GIRARDI à Monsieur Christian GIRARDI

EXPOSITION DES
LUMIERES
FRANCAISES

Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON

Plan de
financement

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts article 238bis,
VU la délibération n°2025-132,
VU la délibération n°2025-125 (7.10.03)

Dans la continuité de l'exposition des Lumières Françaises d'Agen, qui est organisée du 05 décembre 2025 au 06 mars 2026,

une résonnance sera organisée à l'ancien château des Ducs d'Aiguillon du 04 juin au 02 août 2026.

Cette exposition présentera une trentaine d'œuvres de la collection des Ducs d'Aiguillon. L'exposition sera conçue avec une scénographie immersive et accessible afin de permettre au visiteur de plonger dans la vie à la cour du siècle des Lumières.

Le plan de financement prévisionnel de l'exposition est le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Scénographie	38 700€	Billetterie	2 800€	3%
Rédaction des contenus	2 610€	CD 47	4 000€	4%
Agents d'accueil	4 000€	DRAC	9 613,80€	10%
Entretien des locaux de l'exposition	1 000€	Mécénat	5 000€	5%
Visites guidées	3 300€	Mairie d'Agen	37 362,10€	39%
Transport des œuvres	10 000€	Autofinancement Ville d'Aiguillon	37 362,10€	39%
Assurances	2 100€			
Communication	5 000€			
Gardiennage extérieur	18 000€			
Dispositif alarme	2 850€			
Vernissage	4 000€			
Aléas -5%	4 578€			
TOTAL	96 138€	TOTAL	96 138€	100 %

La recherche de mécènes se fera dans le strict respect de la loi, selon l'article 238 bis du Code Général des Impôts. Les dons perçus seront affectés à l'organisation de l'exposition des Lumières Françaises.

Concernant la billetterie, les tarifs proposés sont les suivants :

- Adulte 7€
- Enfant (-18 ans) : gratuit

- Tarif réduit (personnes en situation de handicap, étudiants, demandeurs d'emploi) : 5€

Ces tarifs ont été voté le 16 décembre 2025 (délibération n°2025-125)

Il est proposé d'ajouter 2 nouveaux tarifs :

- Visites guidées : +3€ par rapport au tarif d'entrée adulte soit 10€
- Taif réduit pour le personnel de la cité scolaire Stendhal soit 5€

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré

23 pour : Christian GIRARDI (et par procuration Guillaume GIRARDI), Catherine LARRIEU (et par procuration Céline BRESSANINI), Lise ROSSET, Alain LAFON, Christophe MELON (et par procuration Paula DA CUNHA), Michèle BEUTON, Henri NEBLE (et par procuration Valérie BIDE), Joël JACOB, Bernadette CADPDEVILLE, Joël BIN, Daniel GRISEY, Luz MELON, Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Véronique CARTAUD, Jean-Claude PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE

3 abstentions : Sylvio GUINGAN, Eric LE MOINE, Didier CAMPAN

- VALIDE le plan de financement prévisionnel tel que présent ci-dessus,
- ADOPTE, le dispositif de mécénat,
- ADOPTE, les tarifs complémentaires de la billetterie
- AUTORISE, Monsieur le Maire à contractualiser avec des mécènes pour cet évènement
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
Christian GIRARDI



La secrétaire de séance,
Michèle BEUTON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr